



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Au jour le jour – Juillet 2024

01 07 : Poissons migrateurs – Les marins-pêcheurs professionnels de l'Adour maritime ont décidé d'arrêter prématurément la campagne au filet de saumon dès ce 1^{er} juillet. Le faible nombre de remontées de spécimen a été la raison de cette décision difficile pour le secteur. La SEPANSO constate a posteriori que les pêcheurs donnent raison aux associations qui avaient formé des recours pour faire interdire la pose de filets dans l'estuaire de l'Adour. L'information devrait intéresser le président de la Région Aquitaine qui gère le port, les préfets et les juges du Tribunal administratif de Pau.

01 07 : Pau – Tribunal judiciaire – Carrier vs Militants écologistes – Georges Cingal est cité à comparaître en tant que témoin – La juge qui a travaillé ce dossier étant malade, l'affaire est reportée en janvier 2025. Le président a présenté ses excuses à Me Ruffié et à toutes les personnes qui s'étaient déplacées.

01 07 : Labatut – La SEPANSO ayant reçu une information selon laquelle des nids d'hirondelles de rivages auraient été détruits par des engins de la société CEMEX, Georges Cingal s'est déplacé pour avoir une vision claire de la situation. Virginie Couanon, LPO, qui avait inventorié les nids dans le tas de sable à la mi-juin est revenue sur le site. Il s'est avéré qu'il n'y avait pas de différence avec l'état initial et qu'aucun nid n'a été détruit. Il y a des balises pour protéger. Le chef de carrière adjoint a rejouté quelques balises.



Photo CEMEX

01 07 : Mimizan – Révision du PLU – Le maire répond à notre courrier du 25 juin : « ... *votre association sera bien entendu associée à la procédure retenue. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous... »*

02 07 : Mimizan – Recours gracieux contre l'arrêté n° PC04018423M0038. La SEPANSO adresse un courrier RAR au maire : trois pages solidement argumentées.

02 07 : Mimizan – Suivi dossier TApau1800683 et 19BX03284 – La SEPANSO demande à la Cour administrative d'appel de Bordeaux la mise en exécution de l'arrêt du 17 décembre 2021 assortie d'une astreinte : 6 pages + 19 pièces jointes

02 07 : Loi d'Orientation Agricole – Le président de la SEPANSO 40 adresse un court message au président du Sénat : « *L'article 13 de la LOA organise la dépénalisation des atteintes illicites aux espèces et habitats protégés. Ce message d'impunité aboutirait à une multiplication des destructions. Il s'agit d'une régression du droit de l'environnement, en totale contradiction avec le droit et la jurisprudence européens, ainsi qu'avec les principes généraux du code de l'environnement français. Je vous demande de rejeter ce texte. Croyez en ma vigilance sur vos votes. »*

03 07 : Lit & Mixe – PC04015723X0018 du 14 08 2023 sur zone ZNIEFF HABITAT contiguë à Zone NATURA 2000 déjà impactée – Suite à l'affichage sur le terrain, la SEPANSO demande à la préfecture le contrôle de légalité de cet acte administratif : 2 pages + 2 pièces jointes

03 07 : Pontonx sur Adour – Consultation en vue de l'attribution du Plan de chasse individuel Cerf – SEPANSO excusée. – Compte rendu FDC40 : 4 pages.

03 07 : Oeyregave – Deuxième réunion du CoPil du programme d'études préalable au PAPI Adour Aval – Georges Cingal a représenté la SEPANSO

04 07 : Bayonne-Tarnos – Dossier n° 2302299-2 (pêche dans le port) – Le président du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine répond à la requête présentée par Me Ruffié, mandaté pour défendre les intérêts de la SEPANSO 64, SEPANSO 40, SALMO TIERRA, L'APPMA du Gave d'Oloron et la Fédération de pêche 64, pour demander au Tribunal administratif de Pau d'annuler l'arrêté inter-préfectoral n° 64-2023-06-30-00013 portant modification du règlement particulier de police portuaire et de condamner l'état et la région à réparer le préjudice écologique... 14 pages

04 07 : Bayonne-Tarnos – Dossier n° 2302299-2 (pêche dans le port) – Les préfets des Landes et des Pyrénées atlantiques adressent au Tribunal administratif de Pau un mémoire en défense : 19 pages
Le Tribunal administratif a fixé la clôture de l'instruction au 30 septembre 2024.

04 07 : Dax – Une adhérente attire notre attention sur la destruction le 20 juin 2023 d'une canalisation dont la responsabilité incombe à Nexity. Le problème n'est toujours pas réglé – La SEPANSO soutient son adhérente qui sollicite la Communauté de Communes du Grand Dax. Notre adhérente qui expédie son courrier au Grand Dax en profite pour informer d'autres personnes : Sous-préfet, ARS...

04 07 : Pays morcenais – La SEPANSO adresse un courrier au président de la Communauté de communes auquel nous avons adressé un courrier le 28/12/2021 pour attirer son attention sur le fait que les deux centrales Engie Green n'avaient plus de bases juridiques au permis de construire de leurs deux centrales photovoltaïques sur la commune d'Ygos Saint Saturnin. Par votre réponse du 17/01/2022 vous aviez fait le choix de ne pas donner suite et de faire la politique d'autruche. Nous vous communiquons donc la décision de la CAA Bordeaux (Arrêt 22BX00537 du 21/05/2024) qui a confirmé la décision du tribunal administratif de Pau

04 07 : Limites transversales de la mer – La SEPANSO adresse une série d'observations qui concernent les Courants de Soustons, d'Huchet, de Vieux-Boucau, de Contis, de Mimizan et les embouchures à Capbreton : 7 pages + 2 pièces jointes

05 07 : : Site Natura 200 des vallées de la Grande et de la Petite Leyre – Compte rendu de la réunion du Comité de Pilotage organisée à Moustey le jeudi 25 janvier 2024 : 4 pages + 4 pièces jointes (diaporama, stratégie foncière, enjeux ...)

04 07 : Plainte contre X pour faux en écriture publique (cf Au jour le jour : 30 juin 2024) – Le Pôle régional environnement ayant invité la SEPANSO à communiquer cette plainte au Procureur de la République de Dax, Jean Dupouy a imprimé cette plainte comme cela a été demandé par le greffe du Tribunal judiciaire, soit 13 pages + 286 pages pour les 19 pièces jointes.

05 07 : Capbreton – Jean Dupouy rend visite à une adhérente qui a été informée par son assurance qu'elle ne prendrait plus aucun dégât d'inondation à sa charge si une action judiciaire n'est pas engagée. Suite à l'examen de la situation, Me Dominique Wattine a été consulté.

06 07 : Côte Landes Nature – Dans la perspective des réunions de la CDPNS (Sites) et de la CDPENAF la SEPANSO a finalisé ses observations relatives au projet de PLUi

06 07 : Irrigation – Le C.A. décide de confier à Hervé Hourcade responsable de la coordination des projets et des affaires juridiques, de FNE Occitanie Pyrénées le soin d'engager des procédures de référé auprès du pôle régional spécialisé en matière d'atteintes à l'environnement (PRE) de BAYONNE à l'encontre d'Irrigadour et du Tribunal administratif de Pau à l'encontre de la préfète des Landes.

08 07 : Terr'Arbouts – La préfète signe l'A.P. n° 2024-746 portant prescription particulières au titre de l'article L.214-3 II du code de l'environnement concernant le projet TERR'ARBOUTS agrivoltaïque de génération solidaire des aires d'alimentation des captages de Pujo-le-Plan et de Saint-Gein

08 07 : Bordères & Lamensans – Instance 23BX01083 – Le conseil de la commune adresse un mémoire à la Cour administrative d'appel : 39 pages + 16 pièces jointes

08 07 : Saint-Martin de Hinx – consultation du public – La SEPANSO n'a pas trouvé les documents relatifs à la révision allégée n°1 du PLUi sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/5332>

09 07 : Arrêté 64-2024-07-09-00002 portant interdiction de la pêche du saumon atlantique en eau douce dans le département des Pyrénées atlantiques pour l'année 2024. Les associations qui avaient contesté les arrêtés préfectoraux d'autorisation de pêche au saumon avec filets avaient été déboutées parce que les services de l'État avaient dit et écrit que le saumon n'était pas en danger. Dans l'arrêté on peut lire : « ... *considérant la très faible survie des saumons issu des reproductions de l'année 2022 qui laisse présager un risque d'observer durant l'été 2024 de très faibles effectifs de saumons de un hiver de mer issus de ces reproductions....* ». Il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis !

09 07 : Réglementation produits chimiques – Dans la mesure où des informations ont été reproduites par des journalistes, indiquant que la DG Santé (Commission de l'Union européenne) pourrait être désaisie de ses compétences dans ce domaine, Pesticide Action Network a proposé aux autres ONG de cosigner ce courrier à adresser à Mme Ursula van der Leyen. 82 ONG ont cosigné ce courrier ; Georges Cingal l'a fait pour la Fédération SEPANSO Aquitaine

10 07 : Biscarrosse – L'Office national des forêts inaugure l'extension du sentier de la Lette du Vivier – Jean-Marc Vigneaux a représenté la SEPANSO

10 07 : Léon – Dossier 2400138-3 (Paloma) – Le Tribunal administratif enregistre le lundi 08 juillet le mémoire en réponse (11 pages + 3 nouvelles pièces jointes) du conseil de Mme Barneix qui a été adressé le vendredi 05 juillet. De ce fait le T.A. prend une nouvelle ordonnance : « la date de clôture de l'instruction.... est reportée du 08/07/2024 au 05/09/2024)

11 07 : Mont de Marsan – CDNPS – Formation sites et paysages - Georges Cingal a représenté la SEPANSO ; à cette occasion, sa proposition d'envoi du Livret « *Revêtements des voies vertes : déjouer les idées reçues pour un choix écoresponsable* » a été acceptée

11 07 : THT France Espagne – Instances N°2400534, 2400546, 2400574 et 2401123 – Le Tribunal administratif de Bordeaux rejette les requêtes des communes et des associations. Les requérantes (Capbreton, Seignosse, DMA et Sea Shepherd, SEPANSO40 et LAE), qui demandaient l'annulation de l'arrêté inter-préfectoral n° SEN/2022/10/27-213 en date du 20 septembre 2023 portant autorisation environnementale, sont condamnées à verser des frais irrépétibles à RTE.

11 07 : THT France-Espagne – Instances N°2401122, 241101120 et 2401121 - Le Tribunal administratif de Bordeaux rejette les requêtes des communes et des associations. Les requérantes (Capbreton, Seignosse, SEPANSO40 et LAE), qui demandaient l'annulation de l'arrêté du 22 septembre 2023 de la ministre de la transition énergétique portant déclaration d'utilité publique, sont condamnées à verser des frais irrépétibles à RTE.

11 07 : Rion des Landes – Me Ducourau adresse au Tribunal administratif de Pau une Requête et Mémoire contre la préfète qui a signé un arrêté préfectoral complémentaire DCPAT-BAE n° 2024-79 régularisant l'autorisation d'exploitation d'un ICPE pour des activités de regroupement, tri et broyage de biomasse et de déchets de bois sur le territoire de la Commune de Rion-des- Landes par arrêté préfectoral n° DAECL 2016-525 du 23.06.2016 – La requête a été enregistrée sous le numéro 2401790-3

12 07 : THT France-Espagne – La préfète publie une note pour préciser la composition et le fonctionnement du comité de suivi environnemental prévu à l'article de l'arrêté interpréfectoral du 20 septembre portant autorisation environnementale (2 pages) – Prochaine réunion du comité le 6 septembre 2024 à 14h30 à la Sous-préfecture de Dax

13 07 : Beynac (24220) – Registre dématérialisé (contribution n° 432) - Georges Cingal adressé les observations de la SEPANSO Landes au sujet du pseudo-nouveau-projet « « Projet de boucle multimodale d'accès aux deux rives de la vallée de la Dordogne, au coeur du triangle d'or Les Milandes, Castelnaud-la-Chapelle, Marqueyssac et Beynac-et-Cazenac, pour de nouvelles mobilités sécurisées » - Une page (<https://www.registre-dematerialise.fr/5487/>).

14 07 : Léon – Les courriers du 31/07/2023 et 01/06/2024 n'ayant produit aucun effet la SEPANSO adresse un nouveau courrier à la préfète : « ... Outre le chapiteau, les aires de jeux, les véhicules stationnés dans la Réserve, il a paru de plus nécessaire à la commune ou à la C.C. Côte Landes Nature de rajouter une estrade... ». Et il y a une activité commerciale dans la réserve !



15 07 : Léon – Projet Paloma – Une demande de modification du permis d'aménager a été déposée, mais le service Urbanisme de la commune refuse de communiquer les pièces de ce dossier car celui-ci est à l'instruction.

15 07 : Irrigation – Hervé Hourcade, dans l'intérêt de FNE-OP, SEPANSO40, SEPANSO64 et AdT32, adresse au Pôle Régional Environnement (Tribunal judiciaire de Bayonne) une saisine en référé pénal (11 pages qui contiennent de nombreux liens) contre le Syndicat mixte ouvert Irrigadour en se référant au dossier 00-270/033 du Tribunal judiciaire de Mont de Marsan. Les associations demandent à la justice de dire qu'Irrigadour contrevient aux dispositions des articles L.211-1, L.241-1 et L.171-7 du code de l'environnement en ne respectant pas les termes de la mise en demeure préfectorale modifiées du 01/06/2023 et en prélevant des eaux sans autorisation pluriannuelle depuis le 01/06/2024 ; elles demandent que le juge des libertés soit saisi en référé pénal sur le fondement du L.216-13 afin qu'il ordonne l'encadrement des prélèvements d'eau à des fins agricoles pour une durée maximale de 12 mois...

15 07 : Misson – La SEPANSO prend connaissance de l'arrêté DCPAT BAE n° 2024-142 portant mise en demeure de respecter des prescriptions techniques pour la Société Fertinagro et de l'arrêté DCPAT BAE n° 2024-143 prescrivant des mesures complémentaires pour la société Fertinagro ((arrêtés en date du 15 mai 2024) – La SEPANSO constate que les plaintes déposées par ses adhérents étaient fondées. Nous espérons qu'enfin l'entreprise respectera ces arrêtés. Nous verrons la situation en novembre 2024.

16 07 : Mont de Marsan – Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers – Georges Cingal a représenté la SEPANSO

16 07 : Commensacq – La préfète signe l'arrêté n° 2024-441 portant autorisation de défrichement de 41 ha 98a 73ca (5 pages)

16 07 : Irrigation – Publication au Recueil des actes administratifs : DDTM 40-2024-07-12-00003 – Arrêté inter-préfectoral n°2024-939 encadrant pour la période d'étiage 2024 et hors étiage 2024-2025 les prélèvements d'eau à usage agricole sur le sous-bassin de l'Adour.
Le président informe le C.A. de la SEPANSO 40 et interroge ses membres.

17 07 : Moliets – Deux nouveaux problèmes dans le périmètre de la Réserve naturelle : feu de bois et gestion déchets (on trouve divers déchets ménagers dans le bac marée placé dans le périmètre) – Un courriel accompagné de trois photos a été adressé à la préfète.

17 07 : Soustons – Clos Seuvia – La SEPANSO adresse un courriel à la préfète puisque notre courrier du 05/05/2024 n'a pas obtenu de réponse. « ...A ce jour (ce 17 juillet 2024) les exactions de l'entreprise sont toujours aussi réelles : l'entreprise rejette une eau, dont on ne connaît pas la teneur, dans un espace naturel, sur lequel elle n'est pas a priori titrée. L'état de potentielle pollution, déjà longuement évoqué, dans ce dossier n'a pas changé. On ne comprend pas le silence dans lequel votre administration se mure sur ce dossier... »

17 07 : Hossegor – La préfète interdit la vente et la consommation des huîtres du lac.

17 07 : Mont de Marsan – CDNPS – Formation Faune Sauvage Captive - Georges Cingal a représenté la SEPANSO

18 07 : Moliets et Maî – La préfète répond à notre courrier du 05/04/2024 : « ... le maire nous a indiqué que seul un volume de sable de 4500 m3 a été prélevé derrière les commerces situés hors DPMn et a été déposé au droit du poste MNS en limite DPMn... un dossier de déclaration ne se justifie pas. Toutefois si les travaux nécessitent l'accès au DPMn, une autorisation de circuler sur le DPMn ainsi qu'une autorisation d'occupation temporaire pour les travaux peuvent s'avérer nécessaire. A ce jour aucune autorisation de ce type n'a été délivrée... »

18 07 : Bordeaux – Conseil maritime de façade sud-atlantique – Présentation des conclusions du débat public « La mer en débat » + Avancement des travaux sur le document stratégique de façade (Propositions mise à jour stratégie DSF : 4 pages et objectifs DSF : 5 pages) + avis sur le Schéma régional des carrières (Propositions : 7 pages)
Daniel Delestre, président de la SEPANSO Aquitaine, qui a représenté la SEPANSO, a présenté une « Note de constats et de positionnement pour les zones de protection fortes » (2 pages)

18 07 : Pontenx-Les-Forges - Enquête publique préalable à une demande de défrichement pour une mise en culture de 21 ha 66a 50 ca – Observations SEPANSO : 3 pages pour conclure à un avis défavorable

18 07 : Irrigation : Les associations ont réagi très vite grâce à leur chargé de mission. Elles demandent

- La suspension de l'arrêté inter-préfectoral n°2024-939 encadrant pour la période d'étiage 2024 et hors étiage 2024-2025 les prélèvements d'eau à usage agricole sur le sous-bassin de l'Adour (Référé adressé au Tribunal administratif de Pau : 31 pages + 10 P.J.
- L'annulation de l'arrêté inter-préfectoral n°2024-939 encadrant pour la période d'étiage 2024 et hors étiage 2024-2025 les prélèvements d'eau à usage agricole sur le sous-bassin de l'Adour (23 pages + 9 pièces jointes)
- Plainte complémentaire contre Irrigadour adressée au Pôle Régional Environnement du Tribunal judiciaire de Bayonne (6 pages) – suite de la plainte adressé le 06 juillet (voir ci-dessus)

Le juge des référés a fixé l'audience le 31/07/2024 à 11h30 – Dossier n° 2401844-1

18 07 : Sécheresse : arrêté n° 2024-971 réglementant les prélèvements d'eau et les usages de l'eau dans le département des Landes sur le bassin versant de l'Adour conformément à l'arrêté cadre interdépartemental n° 2023-1039 du 7 août 2023 délimitant les zones d'alertes et définissant les mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau du bassin versant de l'Adour (Adour-Midou-Douze)

18 07 : Moliets – « Désensablement » - La préfète répond à notre courrier du 5 avril : « ... le 13 mai dernier, Mme le Maire de la commune a indiqué à la préfecture que seul un volume de sable de 4500 m3 a été prélevé derrière les commerces situés hors DPMn et a été déposé au droit du poste de MNS en limite du DPMn... » - Au-delà de 5000 m3 il faut une déclaration !

19 07 : Moliets – Notre adhérent qui suit les dossiers des zones naturelles écrit à nouveau à la préfète pour contester le non respect de les arrêtés de protection du Courant d'Huchet.

20 07 : Espèces menacées – Consultations du public – la SEPANSO a soutenu une nouvelle fois la demande d'interdiction de la chasse au Courlis cendré et à la Barge à queue noire

22 07 : Consultation du public – Projet de décret relatif à l'autorité environnementale et à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas – Observations SEPANSO : 2 Pages – Avis défavorable.

23 07 : Mézos : « vers 14 heures un incendie se déclare dans un champ de panneaux photovoltaïques... » - La SEPANSO, étonnée que l'herbe sous les panneaux se soit embrasée spontanément sous la chaleur (30° à l'ombre) demande à la préfète une copie du rapport du SDIS.

24 07 : LGV-GPSO – Enquête publique : La SEPANSO Landes adresse ses observations (2 pages) au sujet du Projet d'aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux (AFSB) - Conclusion : Le modèle LGV semble bien en bout de course. S'il devait être poursuivi nous aurions la preuve que la France reste le pays des projets ambitieux (Plan calcul, mines d'uranium, monorail, Concorde supersonique....) qui foirent. La SEPANSO Landes espère que la Commission d'enquête émettra un avis défavorable.

25 07 : : Consultation du public – Projet d'arrêté relatif à l'analyse des substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) dans les émissions atmosphériques des installations d'incinération, de co-incinération et d'autres traitements thermiques de déchets – La SEPANSO apprécie ce projet, mais pense qu'il devrait être amélioré en précisant la fréquence des prélèvements des échantillons et les contrôles.

26 07 : Trafic sur la côte landaise : la SEPANSO contestait l'installation de bar-restaurants parce que cela artificialise cette côte réputée naturelle. La SEPANSO s'attriste de voir des jeunes, qui ont besoin de gagner quelques sous, faire du commerce avec des carioles : « La petit charrette » (photo à gauche) et MaxiBeignets (photo à droite)



26 07 : Escource - Alerte sécheresse sur le ruisseau de l'Escource – Arrêté n° 2024-1001

26 07 : Sécheresse : arrêté n° 2024-998 réglementant les prélèvements d'eau et les usages de l'eau dans le département des Landes sur le bassin versant de l'Adour conformément à l'arrêté cadre interdépartemental n° 2023-1039 du 7 août 2023 délimitant les zones d'alertes et définissant les mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau du bassin versant de l'Adour (Adour-Midou-Douze) – on passe pour certains cours d'eau du niveau « Alerte » à « Alerte renforcée ».

26 07 : Espèces menacées – Consultations du public – la SEPANSO a soutenu le projet d'arrêté suspendant la chasse des tourterelles des bois, espèce classée comme vulnérables par l'UICN) jusqu'au 25 juillet 2025. La Fédération SEPANSO Landes, lorsqu'il est question de moratoire pour des espèces migratrices, qu'il s'agisse d'oiseaux ou de poissons, souhaite toujours une durée minimale de cinq ans, l'expérience montrant qu'il faut une période conséquente pour que des populations retrouvent leurs dynamiques naturelles.

27 07 : Solférino – Alerte suspicion de pollution volontaire – Un lanceur d'alerte avait informé la préfecture par lettre RAR le 24 mai 2023. Un an après, il n'a toujours pas reçu de réponse. La SEPANSO interroge la préfecture.

28 07 : Messanges – Assemblée générale de l'association Messange Environnement

29 07 : CDPENAF – la DDTM transmet les relevés de décision des réunions du 14 mai (2 pages) et le projet de PV de la réunion du 11 juin (14 pages réservées aux membres de la commission)

29 07 : Ygos Saint-Saturnin – Le Conseil d'État informe la SEPANSO que la Société Ygos 1 et la Société Rezo 24 Ygos 2 ont formé un pourvoi demandant au Conseil d'État d'annuler l'arrêt 22BX00537 du 21 mai 2024 par lequel la CAA de Bordeaux, après avoir annulé le jugement n° 1802383 du 16 décembre 2021 du TA de Pau, a annulé d'une part les arrêtés n° 2017-1899 et n° 2017-1900 du 05/09/2017 du préfet des Landes portant modification et prorogation des arrêtés du 14 septembre 2021 autorisant le défrichement de bois situés sur le territoire de la commune d'Ygos Saint-Saturnin...

29 07 : Lit & Mixe – Le maire délivre un nouveau permis de construire un secteur humide en zone Natura 2000 (zone spéciale de conservation FR 7200 715) contigüe à une Zone ZNIEFF TYPE II), la SEPANSO demande un nouveau contrôle de légalité. Cette fois-ci il ne peut pas s'agir d'une « erreur » comme l'an passé

30 07 : Misson – L'association « Mieux Vivre en Vallée des Arigans » adresse une plainte visant Fertinagro au procureur de la République.

31 07 : Pau – Dossier n° 2401844-1 (Irrigadour) – Le juge des référés a fixé l'audience à 11heures30 – Hervé Hourcade, juriste FNE Occitanie Pyrénées défend les intérêts des associations de protection de la nature et de l'environnement : FNE-OccitaniePyrénées ; Amis de la Terre-32 ; SEPANSO-40 ; SEPANSO-64.

Documents en Français :

Livret « Revêtements des voies vertes : déjouer les idées reçues pour un choix écoresponsable » - FNE/AF3V – juin 2024 – 36 pages – 9 Mo

<https://www.af3v.org/livret-revetements-des-voies-vertes-dejouer-les-idees-recues-pour-un-choix-ecoresponsable-af3v-fne/>

La déforestation et le commerce international – Futuribles N°461 – Juillet-Août 2024 – 11 pages

<https://www.futuribles.com/la-deforestation-et-le-commerce-international>

Décret n° 2024-704 du 5 juillet 2024 modifiant le code de l'urbanisme et le code de l'environnement en vue de favoriser l'implantation des installations industrielles vertes – JORF, le 06/07/2024 – 2 pages qui vont simplifier la vie des porteurs de projet, mais certainement pas celle des associations de protection de la nature

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049889692>

Les pesticides dans l'air – Bilan 2023 des mesures de pesticides dans l'air – ATMO, juillet 2024
https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/sites/nouvelleaquitaine/files/medias/documents/2024-07/SyntheseAtmoNA_PEST_INT_22_082_Pesticides_2023_VersionFinale_20240709.pdf

Instruction interministérielle du 1er juillet 2024 relative à la mise en œuvre des mesures du Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau – NOR : TREL2332413J - 21 pages
<https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/45570>

Changement climatique : Nous ne sommes pas prêt.e.s – Comment la grande improvisation des politiques d'adaptation favorise les plus riches – Oxfam France, 51 pages – 4,7 Mo
<https://www.oxfamfrance.org/rapports/changement-climatique-nous-ne-sommes-pas-prets/>

Signature du 7^{ème} programme d'actions régional – Information du public – 58 pages – 21,9 Mo
<https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/le-7e-programme-d-actions-nitrates-nouvelle-a14955.html>

Projection des disponibilités en bois et des stocks et flux de carbone du secteur forestier français, Étude IGN-FCBA (publiée en mai 2024)
<https://www.ign.fr/projections-bois-carbone-foret-francaise-2023-2024> (ce lien vous permet d'accéder au rapport, à la synthèse, aux annexes du rapport ...)

Les sols forestiers, un capital à préserver – ADEME Recherche – Juillet 2024, 8 pages
<https://infos.ademe.fr/lettre-recherche/les-sols-forestiers-un-capital-crucial-a-preserver/>

La situation des forêts dans le monde : innovations dans le secteur forestier pour un avenir durable – Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 132 pages
<https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/82a3542d-14ab-4723-9da4-af22fd998191/content>